



Doc. 12957
26 juin 2012

La situation des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 1

Mme Marietta de POURBAIX-LUNDIN, Suède, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.2, insérer le paragraphe suivant:

« à faciliter le processus de délivrance des visas pour les défenseurs des droits de l'homme pendant les périodes de troubles intenses et de violences extrêmes dans leur pays de résidence ; »

Déposé par:

POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
CEDERBRATT Mikael, Suède, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HÄRSTEDT Kent, Suède, SOC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
SYDOW Björn, von, Suède, SOC

1. 2012 - Troisième partie de session

